

Légation de Suisse
en
France.

No. 25/73

47

Confidentiel.

Paris, le 9 Novembre 1880.

Monsieur le Président,

En me référant aux précédentes
Communications de la Légation de Suisse,
particulièrement aux rapports de
M. Lardy des 1^{er} et 9 octobre derniers,
j'ai l'honneur de vous transmettre les
renseignements suivants au sujet de
l'affaire du Simplon :

M. Cérésolo, qui est de
nouveau à Paris depuis quelques jours,
s'est rendu à la Légation de Suisse
pour me renseigner sur l'état
actuel de ses démarches. Voici, en
substance ce qu'il m'a dit dans un
entretien que nous eûmes samedi

Monsieur
Monsieur Wélth,
Président de la Confédération
Berne.

60

EIDGEN. ARCHIV

Dodis



2. /

Il ne paraît avoir été donné aucune suite au projet d'un examen en commun de la question par les Ministres des Travaux Publics, de la Guerre, ^{du Commerce} et des Finances, dont il avait été parlé précédemment (lettre de M. de Freycinet du 18 mai dernier). — M. le Général Farre, d'après ce que M. Césaire tient de la bouche même de ce Ministre, n'aurait jamais été invité à élaborer le préavis de son département. —

M. Césaire a conféré, dans les derniers temps, au sujet de toute l'affaire, avec M. de Gambetta, M. Magnin, Ministre des Finances, et Léon Renault, député à la Chambre; qui, ^{avec} les trois, se sont trouvés cet automne à Lausanne ou dans les environs. — A la suite de ces entretiens, il a été arrêté le plan suivant: M. Léon Renault,

usant de son initiative parlementaire
proposerait à la Chambre d'adopter
un projet de loi par lequel elle se
déclarerait favorable au percement
du Simplon, et voterait, pour
assurer l'exécution de l'entreprise,
un crédit de 48 à 50 millions
(le chiffre n'est pas encore fixé). —
Un nombre important de députés,
de 100 à 150, adhéreraient par
leurs signatures à la motion de
M. L. Renault, qui serait formulée,
si ce n'est dans la première, du
moins dans la deuxième semaine
de la session législative ouverte
demain (9 novembre). — La discussion
serait mise à l'ordre du jour à une
date aussi rapprochée que possible,
et peut-être déjà dans le délai
indiqué ci-dessus. — Le Gouvernement
serait chargé d'ouvrir des négociations

4/

avec la Suisse et l'Italie au sujet
de la participation financière de ces
deux Etats. — M. Césaire a communiqué
à M. L. Renault toutes les données ^{— l'écrit}
et tous les documents nécessaires pour
mettre ce dernier à même de
soutenir sa proposition contre les
objections qui pourraient se
produire. — M. Renault aurait
étudié la question à fond. —

M. Césaire a ajouté que
M. Sambetta lui avait déclaré être
parfaitement décidé à appuyer
de son influence, et par l'inter-
médiaire de ses amis, le projet en
question. M. Renault et ses amis se mettent
en relation avec le Gouvernement
et ils pensent obtenir qu'il ne
fasse pas d'opposition. — Ils seraient
déjà assurés du concours, soit de
M. Léon Carnot, Ministre actuel des

Travaux Publics, soit de M. Magnin,
 Ministre des Finances. Le dernier
 a dit à M. Cérésolo : "L'argent
 "nécessaire se trouvera" -

D'après ce qui précède,
 l'affaire du Simplon est sur le
 point d'entrer dans une nouvelle
 phase, et l'on peut, semble-t-il,
 prévoir qu'elle aura, devant les
 Assemblées françaises, une solution
 assez rapprochée, si, comme les
 intéressés l'espèrent, l'on peut
 vaincre l'opposition, ou tout au
 moins l'inactivité du gouvernement.

Vous vous souvenez, Monsieur
 le Président, qu'il avait déjà été
 question, depuis assez longtemps, de
 mettre en jeu l'initiative
 parlementaire d'un député favorable
 à l'entreprise, soit par voie de
 motion, soit par celle d'une

interpellation (Voir les deux
rapports précités de M. Lardy). —
Mais, M. M. Cressole et Sambetta
avaient préféré attendre encore,
pour ne pas froisser les membres
du Gouvernement. — La composition
actuelle de ce dernier les a
décidés à sortir de l'expectative.

J'ai demandé à M. Cressole
s'il redoutait l'opposition probable
des amis du projet d'un
perçement du Mont Blanc. — Il
m'a répondu que non. — D'après
son avis et celui de M. L. Renault
et consorts, cette opposition serait
dans tous les cas impuissante à
empêcher la réunion d'une
majorité favorable au Simplon.

Il est manifeste que si,
aujourd'hui, l'on se décide à porter
la question devant les Chambres, cela

doit être attribué à la retraite de
 M. de Freycinet. — Celui-ci, en effet,
 d'après tous les indices, exerçait
 la haute influence dans un sens
 hostile au projet, sans toutefois
 se prononcer catégoriquement et
 ouvertement contre. —

Je me ferai un devoir
 de vous tenir au courant de ce
 qui pourra survenir d'important
 au sujet de l'affaire, dans la
 nouvelle voie où elle est sur le
 point d'entrer, et je saisis cette
 occasion pour vous renouveler,
 Monsieur le Président, les assurances
 de ma plus haute considération:

Le Ministre de la Confid^{de} Suisse

Kern